

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi neuf novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Brétislav **PAVLATA** (procuration Josette **BELLOQ**), Salim **KOÇ** (procuration Jean-Pierre **BACHÈRE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Jean **TOUZEAU**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**.

Absent :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

N° 2018/09.11/05

**CHANTIER D'INSERTION « AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS » :
CONVENTION AVEC LES COTEAUX DES HAUTS DE GARONNE
AUTORISATION SIGNATURE**

Madame Cyrille PEYPOUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En partenariat avec DOMOFrance, Les Coteaux des Hauts de Garonne, Loesvert, Lien Intérim Insertion et l'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire, la Ville initie un nouveau chantier d'insertion réservé aux lormontais en difficulté .

L'objectif est de mobiliser des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires politique de la ville sur un chantier d'aménagements paysagers situé à l'angle de la rue Villon et de l'Avenue de Paris.

Le chantier débutera en novembre 2018 pour une période de trois semaines.

Cinq lormontais participeront à ce chantier et seront salariés de Lien Intérim Insertion.

Le coût des salaires sera pris en charge par DOMOFrance à hauteur de 7.215 € qui seront versés à Lien Intérim Insertion.

L'Entreprise d'Insertion les Coteaux des Hauts de Garonne assurera les travaux, la fourniture des matériaux ainsi que l'encadrement de ce chantier d'insertion.

DOMOFrance finance les travaux et la fourniture des matériaux à hauteur de 10.500 €.

La Ville prend en charge l'encadrement et l'accompagnement des candidats pour un montant de 3.000 € TTC.

Cette opération intervient dans le cadre des financements des Projets Locaux de Développement Social et de l'appel à projet du contrat de ville.

Avis favorable de la Commission Ville sereine du 5 novembre 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la volonté municipale de soutenir le public éloigné de l'emploi dans ses démarches d'insertion,

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 3.000 € TTC aux Coteaux des Hauts de Garonne conformément aux termes de la convention,

Article 3 :

Cette dépense sera imputée sur le l'article 6042 chapitre 011 du budget 2018.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie Les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 12 novembre 2018
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**